

|                                                                                   |                                                                                   |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | <b>Séance publique du 14 février 2020</b>                                         | <b>N° 2020-108</b>  |

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10  
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

**EXCUSE(S) :**

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                   |                               |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------|
|  | Conseil du 14 février 2020    | Délibération |
|                                                                                   | Direction de la communication | N° 2020-108  |

---

**Association "La Mémoire de Bordeaux Métropole" - Centre de documentation et de recherche -  
Subvention de fonctionnement 2020 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association « La Mémoire de Bordeaux Métropole » créée en 1987 à l'initiative de partenaires publics et privés, a pour objectif de rassembler les documents et témoignages de toute nature relatifs à l'évolution, au cours des dernières décennies, de Bordeaux et de son agglomération dans les différents domaines de la vie collective.

Depuis sa création, la Mémoire de Bordeaux Métropole a donc collecté des archives de toutes sortes (plusieurs milliers de documents photographiques et vidéos). Elle organise des manifestations culturelles sur le territoire de la Métropole (expositions, projections, conférences...) et œuvre à la préservation du patrimoine de la Métropole, notamment par l'enregistrement de témoignages, constituant ainsi un centre de recherche et de documentation qui est aujourd'hui le passage indispensable de nombre de chercheurs, documentalistes ou éditeurs.

L'association est également sollicitée par des particuliers, des étudiants, des associations, des écoles mais aussi des collectivités territoriales, des sociétés de production et des chaînes de télévision.

Soutenue à l'origine par la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et par plusieurs communes mais aussi par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Société Centrale d'Équipement du territoire et la Lyonnaise des Eaux, elle a successivement perdu au cours de ces dernières années plusieurs de ses financeurs.

Son budget s'est ainsi sensiblement réduit, reposant sur les aides de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole, alors que dans un même temps, des investissements importants ont été réalisés (déménagement au parvis des Archives, achat de matériels numériques de Haute Définition, de matériels informatiques plus performants et permettant une meilleure conservation du fonds iconographique, remise en état du matériel audiovisuel, nécessaire à la numérisation des archives audiovisuelles...).

Par ailleurs, différentes actions de communication seront prévues en 2020 :

- Travaux de description et d'indexation dans des conditions optimales, de la base de données commune aux membres du réseau Mémoire filmique de Nouvelle-Aquitaine : le PILL,
- Supports de conservation des archives audiovisuelles numérisées par la Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine,
- Représentation lors de manifestations importantes,
- Multiplication des partenariats et projets permettant d'élargir les publics,
- Reprise des activités de la commission enseignement et éducation,
- Organisation de jeux concours par le biais des comptes Facebook et Twitter.

L'association compte aujourd'hui 3 salariés (équivalent temps plein : 3 salariés), dont un poste de direction, mis à disposition par la Mairie de Bordeaux. De plus, elle fait régulièrement appel à de nombreux bénévoles et adhérents (90 bénévoles actifs et 268 adhérents en 2019).

En conséquence, afin de permettre à l'association la Mémoire de Bordeaux Métropole de poursuivre sa mission de service public auprès des habitants de Bordeaux Métropole, il est proposé de reconduire en 2020, l'attribution d'une subvention à hauteur de 91 379 €, l'assiette subventionnable retenue, hors prestations en nature étant de 172 613 €, comme l'indique le budget prévisionnel 2020, joint en annexe.

|                                                          | BUDGET PREVISIONNEL<br>2020 | REALISE<br>N-1 | REALISE<br>N-2 |
|----------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------|----------------|
| Budget                                                   | 172 613 €                   | 190 105 €      | 173 112        |
| Charges de personnel/budget global                       | 117 094                     | 117 026        | 115 162        |
| % de participation de BM/Budget global                   | 52.9                        | 48             | 52.7           |
| % de participation des autres financeurs/Budget global : |                             |                |                |
| - Conseil Régional                                       | 0                           | 0              | 1.4            |
| - BMA                                                    | 1.7                         | 1.7            | 6.3            |
| - Aides privées                                          | 1.7                         | 1              | 0.2            |
| - Autres communes                                        | 0.5                         | 0.4            | 2.3            |
| - Cotisations                                            | 5.5                         | 11.5           | 5.8            |
| - Ville de Bordeaux                                      | 17.9                        | 16.7           | 18.1           |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier, l'article 10 relatif à l'obligation de conclure une convention pour toute subvention accordée à une association d'un montant supérieur à 23 000 €, ainsi que les conditions d'attribution,

**VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

**VU** la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la commission d'examen des subventions du 17 Octobre 2019,

**VU** la demande de subvention émise par l'association La Mémoire de Bordeaux Métropole, en date du 18 Juin 2019,

### **ENTENDU le rapport de présentation**

**CONSIDERANT** l'importance du rôle joué par l'association « La Mémoire de Bordeaux Métropole » dans l'observation et la conservation des grands projets de Bordeaux Métropole, et du service rendu aux habitants du territoire métropolitain,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 91 379 € à l'association Mémoire de Bordeaux Métropole, au titre de l'année 2020.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, sur les crédits ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, au chapitre 65 – article 6574 – fonction 0220.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

|                                                          |                           |
|----------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>19 FÉVRIER 2020</b> | Pour expédition conforme, |
| <b>PUBLIÉ LE :</b><br><b>19 FÉVRIER 2020</b>             | le Vice-président,        |
|                                                          | Monsieur Franck RAYNAL    |